



MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PREPARATION ET LA PASSATION DU MARCHE DES ASSURANCES DE LA COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE

REGLEMENT DE CONSULTATION

1. Désignation du pouvoir adjudicateur

Mairie d'Auzerville-Tolosane
8 allée de la Durante
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE

2. Objet du marché

Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la préparation et la passation du marché des assurances de la commune d'Auzerville-Tolosane.

3. Type de procédure du présent marché

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée passé selon l'article L.2123-1 du code de commande publique.

En application de l'article R2123-5 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier les offres présentées. Toutefois le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales et sans négociation.

4. Durée du marché et délai d'exécution

La durée de validité du marché d'assistance à maitrise d'ouvrage correspond à la période comprise entre la notification d'attribution à l'entreprise retenue et la date de fin de la dernière phase, fixée en concertation avec le pouvoir adjudicateur.

5. Variantes et options

Sans objet.

6. Nature de la mission

Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la préparation et la passation du marché des assurances pour la commune. La mission se déroulera en quatre phase : analyse de l'existant, rédaction des pièces constitutives du marché, analyse des offres, accompagnement dans la mise en place des contrats. Les nouveaux contrats d'assurance devront prendre effet le 1^{er} janvier 2025.

7. Modalités essentielles de financement du marché

Budget de la collectivité territoriale. Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement. Le délai global de paiement est de 30 jours

8. Comptable assignataire

Service de gestion comptable de Castanet,
11 boulevard des genets
BP 92506
31325 Castanet-Tolosan CEDEX

Courriel : sgc.castanet-tolosan@dgfip.finances.gouv.fr

9. Modification du DCE

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Chaque soumissionnaire devra alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

10. Modalité d'attribution du marché

Ce marché pourra être attribué à une entreprise séparée ou bien à un groupement d'entreprises.

11. Critères de sélection des offres

Les candidats présenteront une note méthodologique, un planning prévisionnel accompagné de son phasage ainsi qu'une proposition d'honoraires (BPU joint au dossier) correspondant à l'exécution de l'ensemble de la mission.

L'offre sera sélectionnée selon les critères suivants :

- Capacités professionnelles et techniques 40%
- Prix 40%
- Délai d'exécution 20%

12. Les pièces constitutives du dossier de consultation des entreprises

Les pièces sont :

- Le règlement de consultation (R.C) ;
- L'acte d'engagement (A.E) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P) ;
- Le Bordereau de prix unitaire (B.P.U)

13. Composition de l'offre à remettre par les candidats

Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous enveloppe cachetée. Il comprendra les pièces suivantes datées et signées par eux :

- DC1
- DC2
- Acte d'engagement
- Attestation de responsabilité civile

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- Note méthodologique et justification des honoraires (BPU joint au dossier)
- Planning prévisionnel et son phasage
- CCAP

Le marché ne sera attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 15 jours suivant la notification du marché les pièces mentionnées à l'article D8222-5 du code du travail et les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

14. Conditions de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

15. Condition de participation

Le dossier de consultation est consultable aux adresses électroniques suivantes :

- <https://www.auzeville.fr/>
- <https://ldm.aws-achat.info/accueil.htm>

16. Forme du prix

Les prestations font l'objet d'un paiement sur présentation de notes d'honoraires délivrées à la fin de chaque phase.

17. Renseignements

Renseignements techniques :

Mme VERDEYME pour la partie RH : 05.6161.73.56.02

Mme REYNAUD pour les bâtiments et la flotte automobiles : 05.6161.73.56.02

Renseignements administratifs :

Mme MOULIS, Responsable Finances et Marchés Publics : 05.6161.73.56.02

18. Litiges

Les différends et litiges se règlent selon les dispositions de l'article 46 du CCAG FCS.

En cas de litige relevant des clauses du présent CCAP, le tribunal administratif dont relève le pouvoir adjudicateur est le seul compétent.

Tribunal administratif de Toulouse

68, rue Raymond IV

B.P.7007

31068 Toulouse Cedex07

Date limite de remise des offres : 14/06/2024 à 17h00



Fait à Auzeville-Tolosane

Le 23/05/2024

Le Maire
Dominique Lagarde
Maire

